

Règlement du jeu

« La Foire aux Vins E.Leclerc »

L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTÉ

Article 1 : Organisation

La société SC GALEC, Société Coopérative Groupements d'Achats des Centres E.Leclerc, ci-après dénommée « la Société Organisatrice », SC anonyme à capital variable, immatriculée au RCS de Créteil sous le n° 642 007 991 ayant son siège social au 26, Quai Marcel Boyer, 94200 Ivry-sur-Seine, organise du 19/09/2016 à 10:00 au 23/09/2016 à 23:59 un jeu concours gratuit sans obligation d'achat intitulé « La Foire aux Vins E.Leclerc » (ci-après dénommé « le Jeu »). Cette opération est accessible via le lien suivant : www.fav.jeu.leclerc ou <http://shagr.cc/2tsn>

Article 2 : Participation

La participation au Jeu est réservée aux internautes membres du réseau social Facebook, personnes physiques majeures selon la loi française à la date du lancement du Jeu (soit âgées de 18 ans et plus), disposant d'une adresse e-mail valide et résidant en France Métropolitaine (Corse incluse), à l'exception du personnel salarié de la Société Organisatrice, de tous prestataires ayant collaboré à l'organisation du Jeu, ainsi que de leurs familles (même nom, même adresse).

Les personnes n'ayant pas justifié de leurs coordonnées et identités complètes ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère seront disqualifiées, tout comme les personnes refusant les collectes, enregistrements et utilisations des informations à caractère nominatif les concernant et nécessaires pour les besoins de la gestion du Jeu.

La participation au Jeu entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement, en toutes ses dispositions, des règles de déontologie en vigueur sur Internet, ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux gratuits en vigueur sur le territoire français.

Le non respect des conditions de participation énoncées dans le règlement entrainera la nullité de la participation.

Cette application n'est pas gérée ou parrainée par Facebook. Les informations que vous communiquez sont fournies à la Société Organisatrice et non à Facebook. Les informations que vous fournissez ne seront utilisées que pour le Jeu.

Article 3 : Principe et modalités d'inscription

Pour participer au Jeu, le participant doit :

1. Disposer d'un compte Facebook et se connecter à l'adresse du Jeu : [fav.jeu.leclerc](http://www.fav.jeu.leclerc) ou <http://shagr.cc/2tsn>
2. Cliquer sur le bouton « Participer » et autoriser les demandes de permissions Facebook d'accès à ses données
3. Remplir le formulaire de participation, avoir pris connaissance et accepté le règlement du Jeu :

- Le participant ne peut jouer qu'une fois par jour pendant les dates du Jeu.

- Le joueur peut revenir sur le Jeu pour inviter ses amis.

- Le Jeu sera organisé du 19/09/2016 à 10:00 au 23/09/2016 à 23:59.

- Le choix des gagnants se déroule comme suit : les lots mis en jeu chaque jour

seront remportés en instant gagnant. Le participant saura tout de suite s'il a gagné ou

non.

- Il ne sera accepté qu'une seule participation par personne et par jour définie par son

compte Facebook et son adresse e-mail. En cas de participations multiples, il ne sera

pris en compte qu'une seule participation. La tentative d'une inscription multiple pourra

entraîner l'exclusion du participant par la Société Organisatrice.

1. Cliquer sur le bouton « Valider »
2. Le joueur est automatiquement prévenu s'il a gagné le lot du jour mis en jeu.
3. Le joueur, est automatiquement inscrit au tirage au sort du gros lot
4. 1 gros lot mis en jeu à la fin de la période complète de Jeu sera soumis à un tirage au sort réalisé parmi tous les participants du Jeu. Le tirage au sort aura lieu le jour ouvré suivant la date de fin du Jeu, soit le 26/09/2016

Les participants ont la possibilité de gagner 1 chance supplémentaire pour le tirage au sort : en partageant le Jeu sur leur mur Facebook depuis le Jeu via le bouton « Facebook »

Article 4 : Dotations

Les lots mis en jeu sont :

- Jour 1 – 19/09 : 40 e-cartes cadeaux E.Leclerc d'une valeur de 50€ TTC
- Jour 2 – 20/09 : 30 e-cartes cadeaux E.Leclerc d'une valeur de 100€ TTC
- Jour 3 – 21/09 : 20 e-cartes cadeaux E.Leclerc d'une valeur de 150€ TTC
- Jour 4 – 22/09 : 15 e-cartes cadeaux E.Leclerc d'une valeur de 200€ TTC
- Jour 5 – 23/09 : 4 e-cartes cadeaux E.Leclerc d'une valeur de 1000€ TTC

La dotation "gros lot" pour le tirage au sort final est la suivante :

- 1 cave à vin Référence : DOPIOVINO/1 d'une valeur de 299 euros TTC
- 30 bouteilles sélectionnées dans notre foire aux vins d'une valeur totale de 941,10 €

Désignation	Qté	Prix	Total
Pessac Léognan - Château la Louvière 2013	3	20,90 €	62,70 €
Saint-Emilion Grand Cru - Virginie de Valandraud	3	26,50 €	79,50 €
Pomerol - Le Clos du Beau Père 2014	3	25,95 €	77,85 €
Nuits-Saint-Georges - Marc Rougeot Dupin	3	28,95 €	86,85 €
Madiran - Château Montus 2011	3	24,90 €	74,70 €
Cornas - Domaine Courbis "Les Agathes" 2014	3	19,90 €	59,70 €

Alsace Pinot Gris - Domaine F.Engel 2013	3	16,50 €	49,50 €
Dom Pérignon - champagne 2006	3	132,90 €	398,70 €
	24		889,50 €

La société organisatrice se réserve le droit de substituer, à tout moment, aux lots proposés, un lot de nature et de valeur équivalente.

Article 5 : Désignation des gagnants et modalités d'attribution des dotations

A la fin du jeu, un e-mail de confirmation sera envoyé à l'ensemble des participants pour annoncer le résultat du tirage au sort final et offrir un lot de consolation (Code promo de 10 € dès 100 € d'achats sur le site www.macave.leclerc)

Pour tous les gagnants :

Du seul fait de l'acceptation de leur prix, les gagnants autorisent la Société Organisatrice à utiliser leurs noms et prénoms dans toute manifestation publi-promotionnelle, sur le site Internet de la Société Organisatrice et sur tout site ou support affilié, sans que cette utilisation puisse ouvrir de droit et rémunération autres que le prix gagné.

Les gagnants devront se conformer au règlement. S'il s'avérait qu'ils ne répondent pas aux critères du présent règlement, leur lot ne leur serait pas attribué. Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leur âge, leurs coordonnées postales ou la loyauté et la sincérité de leur participation. À ce titre, la Société Organisatrice se réserve le droit de demander une copie de la pièce d'identité du gagnant avant l'envoi de la dotation. Toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse fausse entraîne l'élimination immédiate du participant et le cas échéant le remboursement des lots déjà envoyés.

Article 6 : Acheminement des lots

Les gagnants dans le cadre du instant gagnant recevront leur dotation à l'adresse mail indiquée à l'issue de leur participation gagnante sur le site de jeu. Il est précisé que l'adresse e-mail expéditeur de l'e-carte cadeau sera ecartecadeauleclerc@banque-edel.fr. La dotation est générée automatiquement sous forme d'un fichier « PDF » comportant les e-cartes cadeaux E.Leclerc.

Les e-cartes cadeaux E.Leclerc offertes dans le cadre du Jeu « Instants gagnants » seront envoyées aux participants gagnants à la fin du jeu, à partir du 27/09/2016, dans un délai maximum de trente jours ouvrés après le tirage au sort effectué.

Un seul gain sera attribué par numéro de carte (même nom, même adresse, même adresse mail) sur toute la durée du jeu.

Dans l'hypothèse où pour une raison indépendante de la volonté de la Société Organisatrice, le gagnant ne pouvait bénéficier de sa dotation, cette dernière sera définitivement perdue et ne sera pas réattribuée. Dans cette hypothèse, aucune indemnité de quelque nature que ce soit ne sera due au gagnant.

La dotation ne pourra donner lieu à aucune contestation, ni à la remise de sa contre-valeur en numéraire, ni à leur échange ou remplacement. En cas de force majeure ou de toute autre circonstance indépendante de sa volonté, la Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer la dotation gagnée par un lot de nature et de valeur équivalente. Les frais de déplacement, d'assurance, de transport, etc., inhérents à la jouissance de la dotation mais non expressément prévus dans les dotations resteront à la charge du gagnant. Les photographies ou représentations graphiques présentant les lots sont communiquées à titre d'illustration uniquement et ne peuvent en aucun cas être considérées comme étant contractuelles.

Utilisation des e-cartes cadeaux : Les e-cartes cadeaux E.Leclerc sont des cartes dématérialisées prépayées produites par la

société EDEL imprimable et/ou téléchargeable depuis un ordinateur ou un smartphone. Le gagnant pourra se rendre en magasin avec sa ou ses e-cartes cadeaux imprimées et/ou affichées sur son smartphone et pourra les utiliser comme moyen de paiement pour tout achat effectué dans tous les rayons des magasins E.LECLERC (hors carburant, billetterie et services) et dans les concepts de l'enseigne : Le Manège à Bijoux, Sports & Loisirs, Brico-Jardi, Espace Culturel, Parapharmacie, l'Optique, l'Auto (hors « Une heure pour soi »). A compter de sa date d'émission par envoi électronique mail, la e-carte cadeau sera valable 6 mois. Les e-cartes cadeaux sont non remboursables, non échangeables, non cessibles à des tiers en tout ou partie, et ne peuvent être portées au crédit d'une carte ou d'un compte bancaire, ni faire l'objet d'un escompte. Aucun rendu de monnaie ne sera effectué. Les e-cartes cadeaux ne sont pas remplacées en cas de perte, de vol ou de fin de validité. Les e-cartes cadeaux E.Leclerc ne sont pas des cartes de paiement.

Les e-cartes cadeaux sont soumises aux conditions générales d'utilisation accessibles à cette adresse:
<http://www.e-cartecadeauleclerc.fr/conditions-generales.php>

Le lot du tirage au sort final sera envoyé au gagnant dans un délai de 40 jours après validation de leurs coordonnées postales. La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable en cas de non réception des dotations du fait d'une adresse postale non valide.

Les dotations non réclamées avant le 31 décembre 2016 seront perdues pour le participant et demeureront acquises à la Société Organisatrice.

Article 7 - Modification du règlement

La Société Organisatrice se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, de modifier, écourter, prolonger ou annuler le Jeu. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

La Société Organisatrice se réserve le droit de modifier tout ou partie du présent règlement. Toute modification du règlement fera l'objet d'une annonce sur la page www.facebook.com/e.leclerc et sera, le cas échéant, déposée si un tel dépôt est requis.

Article 8 - Vérification de l'identité des participants

Pour assurer le respect du présent règlement, la Société Organisatrice se réserve le droit de procéder à toute vérification de l'identité des participants, leur lieu de résidence et leur appartenance au réseau social Facebook. Toute indication d'identité ou d'adresse falsifiée, frauduleuse, fautive, mensongère, incorrecte, inexacte entraîne l'élimination de la participation.

Article 9 – Responsabilité

La Société Organisatrice ne sera pas responsable en cas de dysfonctionnement du réseau internet ou de la plate-forme Facebook empêchant l'accès au jeu ou son bon déroulement. Notamment, la Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable d'éventuels actes de malveillances externes.

Si la Société Organisatrice met tout en œuvre pour offrir aux utilisateurs des informations et /ou des outils disponibles et vérifiés, elle ne saurait cependant être tenue pour responsable des erreurs matérielles (notamment d'affichage sur les sites du jeu, d'envoi d'emails erronés aux participants, d'acheminement des emails), d'une absence de disponibilité des informations et/ou la présence de virus sur le site. La participation à ce Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau. Il appartient à chaque participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique et téléphonique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au site et la participation au Jeu se fait sous son entière responsabilité.

En outre, la Société Organisatrice n'est pas responsable en cas :

- De problèmes de matériel ou de logiciel
- De destructions des informations fournies par des participants pour une raison non imputable à Société Organisatrice
- D'erreurs humaines ou d'origine électrique

- De perturbations qui pourraient affecter le bon déroulement du Jeu
- De conséquences d'éventuels retard, pertes, vols ou avaries des courriers postaux ou électroniques qui ne lui sont pas imputables. Les réclamations doivent être formulées par les destinataires directement auprès des entreprises ayant assuré l'acheminement desdits courriers.
- D'utilisation des données personnelles par Facebook

Dans tous les cas, si le bon déroulement administratif et/ou technique du jeu est perturbé par une cause échappant à la volonté de la Société Organisatrice, celle-ci se réserve le droit d'interrompre le jeu.

Toute fraude ou non-respect du présent règlement pourra donner lieu à l'exclusion du jeu de son auteur, la Société Organisatrice se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

Article 10 – Données personnelles

Il est rappelé que pour participer au Jeu, les joueurs doivent nécessairement fournir certaines informations personnelles les concernant (nom, adresse, email, code postal, etc.). Ces informations sont enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation, à la détermination des gagnants et à l'attribution et à l'acheminement des prix. Ces informations sont destinées à la Société Organisatrice, et pourront être transmises à ses prestataires techniques et à un prestataire assurant l'envoi des prix pendant une durée de 1 an maximum suivant la fin de période du Jeu.

En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 dite « Loi Informatique et Libertés » relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les traitements automatisés des données personnelles réalisés à partir du site Internet www.e-leclerc.com ont fait l'objet d'une déclaration auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). De plus, les joueurs disposent des droits d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant. Pour exercer ces droits, les joueurs devront envoyer un courrier à l'adresse suivante : SC GALEC – Direction Communication, Relation Clients & Internet - Jeu « La Foire aux Vins E.Leclerc » - 26, Quai Marcel Boyer – 94200 Ivry-sur-Seine.

Article 11 - Litiges

Toute contestation ou réclamation relative à ce Jeu devra être formulée par écrit et adressée à SC GALEC – Direction Communication, Relation Clients & Internet - Jeu « La Foire aux Vins E.Leclerc » - 26, Quai Marcel Boyer – 94200 Ivry-sur-Seine.

La Société Organisatrice tranchera toute question relative à l'application du présent règlement, dans le respect de la législation française. Ces décisions seront sans appel. La loi applicable au présent règlement est la loi française et la langue applicable est la langue française. Tout différend né à l'occasion de ce Jeu fera l'objet d'une tentative de règlement amiable. A défaut d'accord, le litige sera soumis aux juridictions compétentes dont dépend le siège social de la Société Organisatrice, sauf dispositions d'ordre public contraires.

Article 12 - Informations générales

1. Il ne sera répondu à aucune demande (écrite, téléphonique ou orale) concernant les modalités ou le mécanisme du Jeu, l'interprétation ou l'application du présent règlement. Toutefois les joueurs pourront être informés du nom du gagnant en cas de demande une fois le jeu terminé en s'adressant à : SC GALEC – Direction Communication, Relation Clients & Internet - Jeu « La Foire aux Vins E.Leclerc » - 26, Quai Marcel Boyer – 94200 Ivry-sur-Seine.
2. Toute contestation ou réclamation relative au Jeu ne pourra être prise en considération au-delà de quatre-vingt-dix (90) jours après la date limite de participation au Jeu.